

Les courriers sont à adresser à :

Claude Barthes
27 rue de la Barre
81200-MAZAMET

Monsieur Maurice Boisseau
et autres membres du comité de gestion.

Mazamet le 27 avril 2010

Comme vous le savez, les poules finales de nos diverses compétitions vont se dérouler courant mai. A l'occasion de celles-ci, la CCA organise des stages de perfectionnement de nos arbitres. Lors de ces stages, les arbitres en perfectionnement ne perçoivent pas l'indemnité d'arbitrage qui est censée alimenter le compte formation de la CCA (voir cahier des charges). Ils sont par contre remboursés rapidement des frais avancés pour se rendre sur le lieu des compétitions.

Pour cette saison, il leur faudra attendre quelques temps (voire un temps certain) avant de percevoir le remboursement de leurs frais de déplacement.

A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle, ne pourrait-on, pour cette année, laisser les candidats percevoir l'indemnité d'arbitrage, au titre d'avance sur le montant de leurs frais de déplacements. Régularisation étant faite lors du remboursement futur.

Cette situation d'exception nous permettrait d'avoir les candidats prévus par la CCA et leur permettrait de ne pas décliner l'offre qui leur est faite de progresser dans leurs compétences. Nous croyons devoir vous rappeler que de nombreux arbitres attendent des sommes importantes comparativement à leurs revenus, puisqu'ils sont jeunes.....et en formation.

Même si la situation est grave, ne négligeons pas la possibilité de faire progresser nos arbitres, nous aurons besoin d'eux demain.

Avec nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président Claude Barthes